



GAZTEEK DIOTE

Encourager l'implication des jeunes sur le territoire de la montagne basque

Règlement de l'Appel à projet 2024

Article 1 : Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projets est né de la volonté de la Commission Montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en lien avec les engagements de sa Politique Montagne 2023-2026, de donner une place aux jeunes (15-30 ans) pour leur permettre de s'investir dans la vie de leur territoire. Dans ces villages et vallées de montagne, l'avenir doit se construire avec les jeunes pour garder une montagne vivante et habitée à l'année, en assurant le renouvellement des générations en agriculture et en maintenant un tissu économique diversifié, en portant des valeurs collectives d'entraide et de solidarité, en transmettant une culture et une langue qui font la richesse de ce territoire, en innovant aussi dans de nouvelles manières d'agir pour prendre en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique.

La Commission Montagne, composée d'élus, socio-professionnels et représentants associatifs, a souhaité associer des jeunes à ses réflexions dans le cadre d'ateliers participatifs. 18 membres de la Commission et 21 jeunes invités par ces derniers se sont ainsi réunis en avril. Il s'agissait de donner la parole aux uns et aux autres et d'échanger les points de vue sur les formes que peuvent prendre leur implication sur le territoire.

Il en ressort un fort attachement au territoire chez ces jeunes mais passer le cap de l'engagement n'est pas toujours aisé : difficulté des générations antérieures à laisser une place, peur du jugement, manque de confiance en soi et de légitimité,... Cela n'empêche pas de nombreux jeunes du territoire de s'investir, notamment dans la vie associative locale. Une implication des jeunes qu'il faudrait reconnaître, valoriser et encourager. Au-delà du temps à trouver, de l'envie et de l'intérêt à susciter, il faut savoir créer les conditions favorables à cette implication locale autour de lieux de vie et de temps forts qui permettent aux jeunes de se retrouver, de se découvrir, d'apprendre et de se former, de faire ensemble... et ensuite de créer et faire vivre un collectif. Il faut savoir aussi donner les clés de la transmission tout en offrant la possibilité aux jeunes de renouveler les formes d'engagement pour s'adapter à leurs valeurs, à leurs convictions, à leurs modes de vie et de sociabilité.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque lance donc aujourd'hui l'**appel à projets « Gazteek diote »**, **doté d'une enveloppe de 100 000 €**, pour soutenir des projets permettant d'encourager l'implication active des jeunes dans la vie et l'avenir de ce territoire de montagne.

Article 2 : Qui peut candidater ?

Toute structure locale qui porte un projet collectif impliquant des jeunes (15-30 ans) : associations, communes, structures d'Information Jeunesse, missions locales, établissements scolaires, coopératives...

Les particuliers ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

La structure doit être située et/ou avoir un projet qui est réalisé sur le territoire de la Montagne basque (cf. carte des 111 communes concernées ci-dessous).



Article 3 : Pour quels projets ?

Les projets doivent répondre à l'objectif général de cet Appel à projet : encourager l'implication des jeunes (15-30 ans) dans la vie et l'avenir de ce territoire de montagne.

- **Projets permettant de donner la parole/de la place aux jeunes** pour écouter leurs préoccupations, leurs besoins, pour leur permettre de s'exprimer, de donner leur avis et de les prendre ensuite en compte, pour mettre en avant et valoriser ce qu'ils font, pour leur permettre de gagner en confiance, en légitimité et pour leur laisser une place dans les instances locales (parrainage...). Il s'agit de valoriser, encourager et promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale et associative.
- **Projets permettant de mieux se connaître** pour décroisonner et créer des ponts, pour rapprocher, pour échanger, pour mutualiser, pour créer du lien et une envie de faire ensemble. L'objectif est de construire des dynamiques collectives et donner envie aux jeunes de s'engager : projets entre jeunes, entre différents groupes de jeunes, entre différentes générations, entre plusieurs villages/vallées.

- **Projets permettant de faire connaître et de transmettre aux jeunes** ce que sont les atouts du territoire, ses enjeux, ses savoirs-faires, ses valeurs collectives, ses actions solidaires mais aussi les avantages à tirer du bénévolat pour son enrichissement personnel.
- **Projets visant le développement de la citoyenneté des jeunes et leur ouverture sur le monde**
- **Projets permettant d'accompagner les jeunes dans leur volonté d'agir** et de renforcer les compétences nécessaires à leur autonomisation : structuration des idées et du portage, montage de projets, élaboration d'un budget, montée en compétences ou en responsabilité, capacité à s'investir au sein d'un collectif, communication...

Exemples d'actions (non exhaustifs) :

- Organisation de journées d'accueil pour les jeunes nouveaux arrivants
- Chantiers participatifs impliquant des jeunes
- Organisation d'évènements portés par des jeunes amenant des échanges entre villages ou entre villes et villages, projet commun né de la rencontre entre différents comités des fêtes,...
- Projet pédagogique avec des jeunes de collèges ou lycées en partenariat avec des structures locales où les jeunes sont parties prenantes dans un projet local
- Mise en place d'une coopérative éphémère pour la réalisation de projet tutoré porté par des jeunes
- Organisation de stages ou formations sur le montage et la gestion de projet, l'élaboration et le suivi d'un budget
- Projet permettant de faire participer la jeunesse à la démocratie locale
- Aménagement de lieu de médiation/sensibilisation/rencontre pour les jeunes
- Projets initiés avec/par les jeunes pour « sortir des écrans » et (re)créer du collectif
- ...

Les ateliers préparatoires à cet Appel à projet ont montré le champ très large d'implication possible : vie des villages, culture, sport, environnement, solidarité, agriculture, ... **Cet Appel à projets laisse donc ouvert le champ des thématiques possibles** dans les projets présentés pour se concentrer sur les objectifs visés.

Les projets présentés doivent être réalisés avant le 31 décembre 2025.

Les projets sont **examinés par un jury participatif, réunissant des membres de la commission montagne et des jeunes ayant participé aux ateliers préparatoires, au regard des critères de sélection suivants :**

- Projets favorisant la prise en compte **des enjeux de développement durable** (critère obligatoire): lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, transition énergétique, cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, ... ;
- **Nouveaux projets collectifs** portés par des jeunes ou impliquant des jeunes (15-30 ans) : une attention sera portée au **degré d'implication des jeunes** dans les responsabilités, les prises de décision, le déroulement du projet...
- Projets favorisant l'intégration et l'**implication de jeunes non impliqués jusqu'alors** ;
- Projets favorisant les **échanges entre générations, entre secteurs d'activité, entre villages/vallées** (y compris en transfrontalier) ;
- Projets favorisant la **mixité** et l'**inclusion** (égalité femmes/hommes, handicaps, minorités sexuelles et de genre, ...) ;

Les projets facilitant l'usage de la langue basque seront appréciés.

Ne sont pas éligibles les manifestations culturelles/sportives/festives récurrentes et le fonctionnement courant des comités des fêtes, des clubs sportifs ou des associations.

Article 4 : Quelle aide financière ?

Les porteur(se)s de projet doivent préciser le montant de subvention sollicité au regard de leurs besoins en présentant un budget et un plan de financement prévisionnel de l'opération.

Les **dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement nécessaires à la réalisation du projet sont éligibles.**

Le **plafond maximum de subvention est fixé à 5 000 €**. Il n'y a pas de montant minimum de subvention.

Le montant de subvention attribué est étudié en fonction de la pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel à projets et critères de sélection, des dépenses présentées, du sérieux du plan de financement et de l'effet levier de la subvention sollicitée.

L'aide sera versée en une ou deux fois selon le montant attribué, après délibération de l'instance habilitée de la Communauté d'Agglomération.

Les aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets sont cumulables avec d'autres aides publiques ou privées, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur (notamment pour les communes, l'aide sur les dépenses d'investissements HT est plafonnée à 50% du reste à charge de la commune).

Article 5 : Calendrier de l'Appel à projets

> Pour déposer une candidature à l'appel à projets « Gazteek diote », il convient de **compléter et signer le formulaire** joint, qui est accessible aussi sur le site internet de la Communauté d'Agglomération au lien suivant :

<https://www.communaute-paysbasque.fr/decouvrir/la-montagne-basque/des-aides-pour-la-montagne-basque-2023-2026>

Au-delà du formulaire, les candidats ont le choix de détailler leur projet via le support de leur choix (note écrite, PPT, fichier audio ou vidéo), transmissible par voie numérique.

Il est possible de déposer sa candidature en euskara à condition de transmettre un double traduit en français.

Les candidatures doivent être envoyées entre le 3 juin et le 29 septembre 2024, par mail, à montagne.paysbasque@communaute-paysbasque.fr

> Il sera délivré un courrier électronique accusant réception du dossier de candidature.

> Un jury participatif se réunira en octobre 2024.

> Les résultats définitifs de l'Appel à projets seront communiqués en décembre 2024, après le vote des instances délibératives de la Communauté d'Agglomération.

Article 6 : Engagements

Pour tout projet financé dans le cadre de cet appel à projets, le(la) porteur(se) de projet s'engage à :

- **Utiliser l'aide attribuée conformément aux objectifs pour lesquels celle-ci a été accordée et présenter un bilan de l'opération** (actions menées et rapport financier) dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet. En cas de non-respect de cet engagement, un remboursement de la subvention pourra être demandé.
- **Faire état du soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (logo CAPB)** sur l'ensemble des supports de communication liés au projet soutenu, et **autoriser la Communauté d'Agglomération à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion** (presse, supports de communication institutionnels, vidéos, réseaux sociaux).

Article 7 : Loi Informatiques et Libertés

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidat(e)s disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent. Ils pourront exercer ce droit en écrivant à l'adresse : Communauté d'Agglomération Pays Basque, Programme Leader, 15 avenue Foch, CS 88 507, 64185 BAYONNE Cedex.

Contacts :

Une question ? Un doute ? Un avis ou un conseil à demander ?

N'hésitez pas à nous contacter pour que l'on puisse vous répondre et vous accompagner dans cette phase de candidature.

Cécile AGUERRE : 05 59 42 40 31 / 06 50 79 66 58 ou c.aguerre@communaute-paysbasque.fr

Emmanuelle YOHANA : 05 59 57 89 63 / 06 73 78 97 87 ou e.yohana@communaute-paysbasque.fr

Kattin TEILLERIE : 05 59 57 89 54 ou k.teillerie@communaute-paysbasque.fr